

Cote du document: EB 2020/LOT/P.7/Rev.1
Date: 1^{er} septembre 2020
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt

République de Djibouti

Projet de gestion intégrée des ressources en eau (PGIRE)

Numéro du projet: 2000002545

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Dina Saleh
Directrice régionale
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2780
courriel: d.saleh@ifad.org

Abdelhamid Abdouli
Directeur de pays par intérim
téléphone: +39 06 5459 2476
courriel: a.abdouli@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	5
III. Risques	8
A. Risques et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	8
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	9
IV. Exécution	9
A. Cadre organisationnel	9
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	9
C. Plans d'exécution	10
V. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VI. Recommandation	11
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	
III. Matrice intégrée des risques du projet	

Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Dina Saleh
Directeur de pays par intérim:	Abdelhamid Abdouli
Responsable technique du projet:	Audrey Nepveu de Villemarceau
Responsable des finances:	Malek Sahli
Spécialiste climat et environnement:	Nicolas Tremblay
Juriste:	Paul Edouard Clos

Sigles et acronymes

DAF	Direction de l'agriculture et des forêts
DESV	Direction de l'élevage et des services vétérinaires
DHR	Direction de l'hydraulique rurale
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
Instruments FIPS	Instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets
MAEPE-RH	Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques
PGIRE	Projet de gestion intégrée des ressources en eau
PTBA	Plan de travail et budget annuel
SAHP	Schéma d'aménagement hydraulique et pastoral
UGP	Unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 05-05-2020

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République de Djibouti, représentée par le Ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques
Coût total du projet:	14,5 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	6,6 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans. L'amortissement est fixé à 2% du montant du total du principal, pour les années 11 à 20, puis à 4% du montant total, pour les années 21 à 40.
Cofinanceurs:	Fonds pour l'adaptation FIDA12 (à déterminer)
Montant du cofinancement:	Fonds pour l'adaptation: 2,4 millions d'USD FIDA12 (à déterminer): 2,2 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	2,8 millions d'USD, dont 1,7 million d'USD en exonération de taxes
Contribution en nature des bénéficiaires:	0,5 million d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique):	4,2 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 41.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Djibouti est un petit pays de 23 200 km², qui compte une population d'un million d'habitants, dont 76% vivent en zone urbaine. Son économie repose sur le secteur tertiaire (83% du PIB). Il fait partie des pays les moins avancés; 75% de sa population vit sous le seuil de pauvreté (13,6% à Djibouti-ville, contre 62,6% en milieu rural) et 95% des ménages vivant en milieu rural sont pauvres. En 2017, le taux de chômage officiel était de 47% pour l'ensemble du pays, mais il était particulièrement élevé chez les femmes (63%), les jeunes (71,9%) et les populations rurales (59%).
2. Le monde rural se caractérise par une économie de subsistance basée sur un élevage de type nomade ayant peu accès à des infrastructures, services ou marchés. La part de l'agriculture dans le PIB se situe entre 2,2% et 4%. Cette contribution modeste constitue une activité économique importante, car elle assure un emploi à 80% de la population rurale. Contribuant à hauteur de 75% au PIB agricole, les pasteurs exploitent 1,7 million d'hectares de parcours collectifs, avec un cheptel estimé à 1 million de têtes. La production agricole est dominée par de petites exploitations familiales de 0,5 hectare caractérisées par des rendements faibles.
3. La Vision Djibouti 2035 constitue le cadre de référence pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les priorités du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, reprises dans la Vision Djibouti 2035, concernent la sécurité alimentaire, la mobilisation des ressources en eau et le développement hydro-agricole, ainsi que l'appui aux groupes vulnérables.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

4. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le Projet de gestion intégrée des ressources en eau (PGIRE) a été classé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - tenant compte de la nutrition;
 - tenant compte des jeunes.
5. Les femmes, qui représentent 51% de la population, occupent une position défavorisée. Les jeunes représentent 68% de la population de moins de 35 ans. Les enquêtes nutritionnelles montrent une forte prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans (20,9%) et une malnutrition aiguë préoccupante (prévalence de 10,3%). Cette situation est plus inquiétante en zone rurale, où la malnutrition chronique atteint 33,6%, et la malnutrition aiguë 15,1%. Le climat de type désert semi-aride tropical est caractérisé par des températures très élevées, des inondations rares mais plus agressives, et des sécheresses prolongées.
6. Le projet contribuerait à réduire les écarts entre hommes et femmes et à inclure les jeunes dans la dimension socioéconomique des moyens d'existence des communautés grâce à l'accès à l'eau potable, la formation et l'amélioration des connaissances en matière de santé et d'hygiène; la promotion de l'éducation nutritionnelle; la promotion de la production agropastorale et des activités

génératrices de revenus axées sur les femmes et les jeunes, fondées sur les produits de l'élevage, et le renforcement des capacités organisationnelles. Cette dernière permettrait aux femmes et aux jeunes d'avoir un meilleur accès aux postes de décision dans les organisations communautaires et professionnelles. Le projet renforcerait également la résilience face aux changements climatiques grâce à la mobilisation de ressources en eau, à la promotion des technologies d'économie d'eau pour la production agro-pastorale, et au renforcement des capacités locales de gestion des ressources naturelles (eau et parcours).

Justification de l'intervention du FIDA

7. Le projet se justifie par: la nécessité de répondre aux besoins vitaux d'accès des populations rurales à l'eau; la possibilité de capitaliser sur les investissements du Gouvernement, du FIDA et des autres partenaires en matière de développement du potentiel des eaux de surface afin d'améliorer la résilience des populations face aux changements climatiques; la valorisation durable de l'eau et les infrastructures hydro-agricoles, par l'amélioration de la productivité des activités agricoles ou pastorales; la nécessité d'agir sur les facteurs de fragilisation en améliorant les conditions de vie et la résilience face aux changements climatiques des ménages ruraux pauvres. L'avantage comparatif du FIDA réside dans sa longue expérience de travail avec les petits producteurs, les femmes et les jeunes dans des environnements locaux fragiles. Le FIDA a la capacité de bien transférer les connaissances appropriées d'autres pays similaires aux régions rurales de Djibouti.

B. Enseignements tirés

8. Les enseignements tirés de l'expérience du FIDA et d'autres partenaires se résument comme suit: l'eau reste la passerelle privilégiée et une condition préalable pour d'autres composantes visant à améliorer la résilience et les moyens d'existence; l'approche participative intégrée et inclusive constitue le meilleur mode de gestion des ressources naturelles et de développement communautaire durable; la résilience face aux changements climatiques est renforcée par la diversification des sources de revenus et des moyens d'existence (agricoles et extra-agricoles), ainsi que par la promotion des énergies renouvelables; les activités génératrices de revenus constituent une réponse appropriée et efficace pour l'autonomisation des femmes et un renforcement durable de la résilience des populations rurales; l'intégration de la question du genre et de l'égalité femmes-hommes est le meilleur moyen de promouvoir le statut social des femmes vulnérables. Toutes les leçons sont parfaitement intégrées dans la conception des composantes et sous-composantes du projet (comme indiqué dans la section II.B).

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

9. L'objectif global est d'améliorer durablement les conditions de vie des ménages ruraux pauvres et leur résilience face aux changements climatiques. L'objectif de développement est d'améliorer durablement l'accès des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face aux changements climatiques, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, y compris pour les femmes et les jeunes.
10. Le projet interviendra dans les bassins versants de Deydey Weyn, Awdaac, Medeho, Bara/Ambouli et Grand Bara, dans les régions de Tadjourah, Ali-Sabieh, Obock, Arta et Dikhil. Le choix des sites d'intervention repose sur quatre critères: existence de ressources en eau (actuelles ou potentielles), en quantité et en qualité suffisante; indice de pauvreté; densité de population ou dynamiques de sédentarisation; potentiel agricole ou pastoral.
11. Les bénéficiaires du projet sont l'ensemble des ménages habitant les campements de 26 localités sélectionnées, en particulier les femmes et les jeunes. Le projet ciblera 5 230 ménages (31 380 personnes, dont 15 600 femmes et 12 500 jeunes), répartis en trois catégories socioproductives: agroéleveurs (2 092 ménages);

éleveurs-pasteurs sédentarisés (2 615 ménages); pasteurs semi-sédentaires (523 ménages). L'inclusion des femmes et des jeunes correspond parfaitement à la politique de ciblage du FIDA et aux objectifs de transversalisation.

B. Composantes, résultats et activités

12. **Composante 1: Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau.** Le résultat attendu de cette composante est de sécuriser l'accès durable à l'eau pour couvrir les besoins des humains, des animaux et d'une petite agriculture irriguée. La composante se divise en deux sous-composantes:
- Sous-composante 1.1 "Investissements hydrauliques". Elle adoptera l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans une perspective de gestion de bassins versants. Elle concerne la réhabilitation et la réalisation d'une palette d'ouvrages hydrauliques (forages profonds, puits de surface, périmètres irrigués, seuils d'infiltration et recharge, digues de retenue, retenues d'excavation, systèmes d'alimentation en eau potable, citernes familiales, digues souterraines, ouvrages d'épandage des eaux de crue), l'enjeu principal étant de préserver l'environnement et de faire face aux changements climatiques. La priorité sera donnée à la mobilisation des eaux de surface, complétée par quelques forages (trois au maximum) qui ne pourront être réalisés que si les conditions de renouvellement de la nappe le permettent et une fois que l'étude hydrogéologique prévue aura déterminé le volume de prélèvement compatible avec le renouvellement des nappes. Pour la pérennisation de ces réalisations hydrauliques, le PGIRE vise la création ou le renforcement des capacités des comités de gestion des eaux et des parcours pour une meilleure gestion des réalisations à travers la prise en charge progressive des tâches d'exploitation et d'entretien.
 - Sous-composante 1.2 "Gestion opérationnelle des services publics de l'eau". Elle appuiera la déconcentration des services de la Direction de l'hydraulique rurale (DHR) par la création de deux bases régionales d'entretien des équipements hydrauliques, qui serviront également de point-relais pour l'organisation des autres services de proximité du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH), en particulier ceux de la Direction de l'agriculture et des forêts (DAF) et de la Direction de l'élevage et des services vétérinaires (DESV). Les actions retenues pour chaque base comporteront la construction d'un local, et l'achat des engins de maintenance et des équipements et logiciels de gestion (outils de modélisation numérique des nappes exploitées, système d'information géographique).
13. **Composante 2: Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux.** Le véritable enjeu pour le PGIRE est d'augmenter la productivité agropastorale grâce aux investissements hydro-agricoles déjà réalisés et aux nouveaux investissements du PGIRE. La composante se divise en deux sous-composantes:
- Sous-composante 2.1 "Amélioration de la performance des systèmes de production agropastorale". Les petits producteurs bénéficieront de conseils adaptés consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorale et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production. Les priorités thématiques concernent: l'aménagement des jardins, les intrants agricoles, la sensibilisation des acteurs locaux (gestionnaires territoriaux), les techniques culturales (irrigation, amendements et fertilisation, traitement phytosanitaire, mise en défens et régénération du couvert végétal, bancs fourragers, conduite sanitaire).
 - Sous-composante 2.2 "Amélioration des sources de revenus et accès aux services de base". Principalement orientées vers les femmes et les jeunes, les activités visent à renforcer les capacités de création d'emplois et de

génération de revenus, et à rehausser le savoir-faire communautaire et individuel en matière de nutrition et de sécurité alimentaire. Parmi les activités génératrices de revenus identifiées figurent: l'artisanat, l'apiculture, les pépinières et la production locale de semences maraîchères, les coopératives de services, les groupements d'élevage pour les familles qui ont perdu leur cheptel, les potagers "communautaires" pour produire des légumes destinés à la vente ou à la consommation directe, pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire desdites familles. Concernant l'accès aux services sociaux, le projet appuiera les actions d'alphabétisation fonctionnelle, l'accès à la santé et à l'hygiène, et l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

14. **Composante 3: Appui institutionnel et développement communautaire, et gestion du projet.** L'enjeu de cette composante est aussi de renforcer les capacités des acteurs publics et communautaires des sous-secteurs eau, horticulture, élevage et pastoralisme. Elle se divise en deux sous-composantes:
- Sous-composante 3.1 "Appui institutionnel et développement communautaire". Elle se décline en deux parties: le renforcement des capacités de gestion du secteur public responsable de l'eau et de l'agriculture/élevage, et le renforcement des capacités des producteurs agropastoraux et de leurs organisations. Pour le secteur public, l'enjeu consiste à renforcer les capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du MAEPE-RH, chargées de l'eau (DHR et DGT), de l'agriculture et des forêts (DAF) ou de l'élevage (DESV), au niveau central et déconcentré. Au niveau communautaire, les organisations locales seront renforcées pour assurer la gestion et la durabilité des actions réalisées par le projet. Elles participeront, avec l'appui des animateurs et des spécialistes matières d'élevage, agriculture et gestion des ressources naturelles, à l'analyse des opportunités et élaboreront les schémas d'aménagement hydraulique et pastoral.
 - Sous-composante 3.2 "Gestion et coordination du projet". Le PGIRE sera administré par une unité de gestion du projet (UGP) relevant de la DHR, disposant d'une autonomie administrative et financière. Au niveau régional, les deux bases serviront d'UGP régionales. La mise en œuvre du projet sera fondée sur le principe du faire-faire à travers des conventions liées aux résultats avec les directions techniques concernées du MAEPE-RH (DGT, DAF et DESV).

C. Théorie du changement

15. Le projet apporterait des réponses face aux difficultés menaçant les moyens d'existence du groupe cible (déficience chronique en eau, dégradation des ressources naturelles, difficultés pour valoriser l'eau disponible par des activités agropastorales, absence de possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes ruraux, manque de connaissances relatives à l'hygiène et à la nutrition) en développant trois composantes complémentaires. Le projet s'inscrit dans une approche GIRE pour le développement territorial centrée sur les personnes (catégories socioproductives), une territorialisation poussée (bassins versants, parcours), intersectorielle (sous-secteurs eau, agriculture, pastoralisme, environnement) et opérant à plusieurs échelles (du niveau national aux services déconcentrés et aux structures organisationnelles locales, mobilisant un ensemble de parties prenantes, cherchant intégration et synergies et proposant de la flexibilité pour adapter les réponses au contexte local). L'articulation et la synergie entre les différentes composantes du projet sont assurées par le fait que les investissements dans les infrastructures hydrologiques se font en fonction de leur contribution au développement territorial, à un meilleur accès à l'eau pour la consommation humaine et animale, à des services améliorés pour la production agropastorale, à la réhabilitation de petits bassins versants, à l'utilisation du schéma d'aménagement hydraulique et pastoral (SAHP) (appartenant à des

comités locaux) comme moyen de prioriser et d'articuler les investissements hydroélectriques avec le développement durable et la gestion des espaces pastoraux (parcours) ; et à l'investissement dans le pastoralisme durable (puits et réservoirs), dans les périmètres irrigués à petite échelle, dans les jardins horticoles pour les écoles, et, à petite échelle, et dans l'agri-transformation.

D. Alignement, appropriation et partenariats

16. Le projet s'inscrit dans le pilier n° 3 (une économie diversifiée et compétitive) de la Vision Djibouti 2035. Il est conforme aux trois objectifs stratégiques du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et aux objectifs du programme d'options stratégiques pour Djibouti (COSOP) (2019-2024), qui vise à améliorer durablement la résilience face aux changements climatiques et les conditions de vie des ménages ruraux pauvres. Le PGIRE intègre les thématiques transversales (genre, jeunes, nutrition et climat), et contribuera donc directement à répondre aux priorités de FIDA11 et à la Politique du FIDA en matière de ciblage, au Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2019-2021 et à la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le projet contribuera également aux objectifs de développement durable (Programme 2030) suivants: objectif 1: Pas de pauvreté; objectif 2: Faim "zéro"; objectif 5: Égalité entre les sexes; objectif 6: Eau propre et assainissement; objectif 12: Consommation et production responsables; objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Il y a un fort potentiel de synergie entre le projet et le Programme de gestion des eaux et des sols (PROGRES), qui met l'accent sur la résilience face aux changements climatiques des populations rurales avec, comme point d'entrée, l'eau. Le projet collaborera également avec des programmes financés par les bailleurs de fonds tels que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque africaine de développement (BAfD), et l'UE/IGAD. Des synergies sont prévues entre le PGIRE et ces programmes au moyen de conventions de partenariat ou de répartition territoriale pour éviter les chevauchements et minimiser les coûts d'investissement.

E. Coût, avantages et financement

Coût du PGIRE

17. Le PGIRE durera six ans, pour un coût total de 14,5 millions d'USD, répartis entre les composantes comme suit.

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Gouvernement		FIDA		Fonds pour l'adaptation		FIDA12 (à déterminer)		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant (en nature)	%	Montant	%
Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau												
Investissements hydrauliques	488	9,7	2 826	56,5	759	15,2	889	17,8	44	0,9	5 006	34,4
Gestion opérationnelle des services publics de l'eau	287	15,2	1 550	82,1	29	1,5	22	1,1	-	-	1 888	13,0
Sous-total	775	11,2	4 376	63,5	788	11,4	911	13,2	44	0,6	6 894	47,4
Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux												
Amélioration de la performance des systèmes de production agropastorale												
Amélioration des sources de revenus et accès aux services de base	104	10,8	100	10,3	371	38,3	350	36,1	44	4,5	970	6,7
Sous-total	611	16,8	1 197	32,8	681	18,7	698	19,1	460	12,6	3 647	25,1
Appui institutionnel et développement communautaire, et gestion du projet												
Appui institutionnel et développement communautaire	592	39,2	195	12,9	677	44,8	49	3,2	-	-	1 514	10,4
Gestion du projet	846	34,0	846	34	248	10,0	546	22,0	-	-	2 488	17,1
Sous-total	1 439	36,0	1 041	26,0	926	23,1	595	14,9	-	-	4 001	27,5
Total	2 825	19,4	6 614	45,5	2 394	16,5	2 204	15,2	504	3,5	14 542	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Gouvernement		FIDA		Fonds pour l'adaptation		FIDA12 (à déterminer)		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant (en nature)	%	Montant	%
Coûts d'investissement												
Génie civil	481	10,0	2 904	60,4	385	8,0	586	12,2	455	9,5	4 811	33,1
Matériel et équipements	312	10,0	1 641	52,5	579	18,5	552	17,7	41	1,3	3 125	21,5
Moyens de transport	188	25,0	565	75,0	-	-	-	-	-	-	753	5,2
Formation et études	100	10,0	465	46,5	208	20,8	227	22,7	-	-	1 001	6,9
Assistance technique internationale	-	-	-	-	222	72,2	85	27,8	-	-	307	2,1
Assistance technique nationale	6	10,0	15	25,6	37	63,4	1	1,0	-	-	59	0,4
Total des coûts d'investissement	1 088	10,8	5 590	55,6	1 431	14,2	1 451	14,4	496	4,9	10 056	69,2
Coûts récurrents												
Salaires	1 602	55,3	258	8,9	399	13,8	640	22,1	-	-	2 899	19,9
Indemnités	-	-	615	47,8	565	43,9	100	7,8	7	0,6	1 287	8,9
Entretien et fonctionnement	136	45,2	152	50,6	-	-	13	4,2	-	-	300	2,1
Total des coûts récurrents	1 737	38,7	1 025	22,8	964	21,5	753	16,8	7	0,2	4 486	30,8
Total	2 825	19,4	6 614	45,5	2 394	16,5	2 204	15,2	504	3,5	14 542	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante et sous-composante et par année
(en milliers d'USD)

Composante/ sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau													
Investissements hydrauliques	341	7	462	9	1 510	31	1 408	29	1 009	21	144	3	4 875
Gestion opérationnelle des services publics de l'eau	22	1	605	32	671	36	292	15	297	16	-	0	1 888
Sous-total	363	5	1 068	16	2 181	32	1 700	25	1 307	19	144	2	6 763
Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux													
Amélioration de la performance des systèmes de production agropastorale	522	20	626	23	580	22	407	15	339	13	203	8	2 677
Amélioration des sources de revenus et accès aux services de base	121	13	190	20	240	25	218	22	174	18	26	3	970
Sous-total	644	18	815	22	820	22	625	17	514	14	229	6	3 647
Appui institutionnel et développement communautaire, et gestion du projet													
Appui institutionnel et développement communautaire	338	22	285	19	289	19	239	16	155	10	202	13	1 509
Gestion du projet	565	22	400	16	400	15	394	15	405	16	417	16	2 582
Sous-total	904	22	685	17	689	17	633	15	560	14	619	15	4 091
Total	1 911	13	2 568	18	3 691	25	2 958	20	2 381	16	992	7	14 501

18. La composante 1 – Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau – et la composante 2 – Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux – sont partiellement comptabilisées comme financement climatique. Le montant du financement climatique du FIDA est calculé à titre préliminaire à 4 198 000 USD.

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

19. Le coût total sera financé comme suit: i) un prêt du FIDA, d'un montant de 6,6 millions d'USD, au titre du cycle 2019-2021 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du portefeuille de Djibouti; ii) une contribution du Gouvernement à hauteur de 2,8 millions d'USD, consistant principalement en la prise en charge des bureaux, des taxes et droits de douane ainsi que d'une partie des salaires du personnel du PGIRE; iii) un cofinancement du Fonds pour l'adaptation, d'un montant de 2,4 millions d'USD; une contribution du FIDA (FIDA12, TBD) de 2,2 millions d'USD au titre des cycles ultérieurs du SAFP en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration – dans l'éventualité où la contribution du Fonds pour l'adaptation ferait défaut, le déficit pourrait éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du SAFP (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration); iv) une contribution en nature des bénéficiaires évaluée à 0,5 million d'USD.

Décaissement

20. La méthode de retrait anticipé sera adoptée pour les flux financiers du projet pour ce qui est des activités autorisées et adoptées au niveau du plan de travail et budget annuel (PTBA). Les comptes désignés pour recevoir les fonds seront ouverts par le Ministère des finances.
21. Pour ce qui est de la passation des marchés, les appels d'offres nationaux sont la catégorie principale du PGIRE, avec 9,8 millions d'USD (67,4% du coût du projet),

dont plus de la moitié est financée par le FIDA. Le reste appartient à la catégorie NBF (Gouvernement), avec 3,5 millions d'USD (24,4% du coût du PGIRE). Une faible part relève des catégories "services de consultants" (0,5 million d'USD, soit 3,3%), "contrats directs" (0,4 million d'USD, soit 2,7%) et "appels d'offres internationaux" (0,3 million d'USD, soit 2,2%).

22. Les projets financés par le FIDA à Djibouti utilisent actuellement le Portail clients du FIDA. Par conséquent, la soumission des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) se fera à travers ce portail. Cela permettra un gain de temps et d'efficacité, et accélérera les examens et les délais de décaissement.

Résumé des avantages et analyse économique

23. Sur la base de 11 modèles de production et d'exploitation, le taux de rentabilité économique du PGIRE est de 15,4%. La valeur actuelle nette économique est positive (5,2 millions d'USD), le ratio bénéfice-coût est de 1,5, et le délai de récupération des fonds engagés est de 9,5 ans.

Stratégie de sortie et durabilité

24. Par son approche GIRE, le projet contribuera à la formulation de politiques de gestion et de mobilisation durables des eaux de surface, de gestion durable des parcours et d'appui au secteur pastoral, ainsi que de politiques favorisant la diversification rurale et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Les engagements du projet en matière de renforcement des capacités techniques et opérationnelles assurent la prise en charge et la poursuite des activités par les parties prenantes au-delà de la durée contractuelle du projet. En établissant deux bases opérationnelles, le projet appuiera la déconcentration effective des services publics, tout en facilitant les opérations des services de la DHR, la DGT, la DAF et la DESV. Les comités de pilotage locaux contribueront à l'élaboration et à la validation des SAHP au niveau de chaque parcours, fédérant les membres de chaque communauté pour prendre des décisions communes, et prendront progressivement en main la gestion des points d'eau et des parcours.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

25. Les principaux risques qui pourraient peser sur la mise en œuvre du projet sont présentés ci-dessous, et les mesures d'atténuation sont décrites à l'appendice III.

Tableau 4

Résumé global des risques

<i>Catégories de risque</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Risque résiduel</i>
Contexte national	Moyen	Faible
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Élevé
Portée du projet	Faible	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Passation des marchés	Moyen	Faible
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque global	Moyen	Moyen

B. Catégorie environnementale et sociale

26. Le risque environnemental est classé de manière préliminaire dans la catégorie B. Les activités prévues auront un effet positif sur le plan social et environnemental. Les activités de formation technique et organisationnelle des groupes cibles auront un effet positif sur l'amélioration des conditions de vie. La valorisation de l'utilisation de l'eau par le biais d'un meilleur entretien des équipements et l'extension des adductions d'eau auront pour effet de diminuer les pertes en eau.

Les trois forages ne pourront être réalisés que si les conditions de renouvellement de la nappe le permettent et une fois que l'étude hydrogéologique prévue aura déterminé le volume de prélèvement compatible avec le renouvellement des nappes.

C. Classement au regard des risques climatiques

27. Le risque climatique est jugé élevé. Selon la contribution prévue déterminée au niveau national, la vulnérabilité aux changements climatiques est aiguë pour les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture et des forêts ainsi que de l'élevage. Conformément aux exigences du FIDA, une analyse approfondie du risque climatique est jointe à la note PESEC, dont les résultats ont été utilisés pour établir le plan de gestion sociale, environnementale et climatique.

D. Soutenabilité de la dette

28. Dans le cadre du processus d'approbation d'un prêt au titre de la Facilité de crédit rapide ainsi que d'un allègement de la dette au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour faire face à la pandémie de COVID-19, le Fonds monétaire international (FMI) a émis, en date du 8 mai 2020, une actualisation de l'évaluation de la soutenabilité de la dette de Djibouti. Il a été noté que le niveau du risque d'endettement demeure élevé, mais est soutenable si le pays mobilise des financements additionnels pour la balance des paiements et consolide les efforts de retour sur investissement pour les projets d'infrastructures déjà engagés.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

29. Le projet sera réalisé par la DHR, sous la tutelle du MAEPE-RH. La coordination technique sera placée sous la responsabilité de la DHR. Le PGIRE sera administré par une UGP relevant de la DHR, qui disposera d'une autonomie administrative et financière. Au niveau régional, les deux bases créées par le PGIRE serviront d'UGP régionales.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

30. Considérant le risque inhérent élevé ainsi que l'ensemble des contrôles compensatoires opérés à différents niveaux de supervision du projet et par différentes autorités, le risque fiduciaire global a été jugé moyen.
31. L'UGP hébergera un service administratif et financier comprenant un responsable administratif et financier et un comptable. Le projet mettra en place un manuel des procédures administratives, comptables et financières, qui détaillera les principales procédures de contrôle interne. Il tiendra des livres comptables sur le logiciel de suivi comptable et financier du projet. Le référentiel comptable appliqué sera conforme à la réglementation nationale, et on appliquera le mécanisme de la comptabilité à partie double. La mise en place d'un logiciel de gestion comptable et financière, acceptable pour le FIDA, serait parmi les conditions préalables au premier décaissement.
32. L'audit externe sera établi par un cabinet d'audit privé et sélectionné sur concours selon des cahiers des charges établis par le projet et soumis au FIDA pour non-objection.
33. Les directives du FIDA concernant la passation des marchés seront adoptées pour ce projet.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

34. Les outils de planification du PGIRE comprendront le cadre logique et le cadre de suivi-évaluation (S&E), et les PTBA axés sur les résultats. Les SAHP constitueront le point de départ pour la préparation des PTBA. Le PGIRE assurera la mise en

place d'un système de S&E fondé sur les indicateurs du cadre logique du projet, comprenant les indicateurs de base définis par le FIDA et les indicateurs spécifiques au projet, qui renseigneront les institutions concernées sur l'état d'avancement des réalisations et des résultats du projet. Une stratégie de capitalisation, de gestion des savoirs et de communication sera élaborée et mise en œuvre dès le démarrage du projet.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

35. Le projet reproduira et consolidera les enseignements et les bonnes pratiques tirés des interventions achevées ou en cours. Il adoptera une approche participative de planification et de mise en œuvre des investissements à travers les SAHP considérés comme une innovation très adaptée au contexte local. Il intégrera également toutes les innovations techniques et de mobilisation sociale testées avec succès dans les interventions précédentes (énergie solaire, jardins agropastoraux, etc.).

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

36. Après la ratification de l'accord de financement, l'atelier de démarrage du projet sera organisé conjointement par le FIDA et l'emprunteur au cours du premier trimestre de 2021. Pour assurer le démarrage rapide d'une mise en œuvre harmonieuse, le coordonnateur du projet et le personnel clé de l'UGP seraient recrutés de manière concurrentielle et un système financier serait mis en place avant la tenue de l'atelier de démarrage. Le plan de passation des marchés sera révisé en fonction des besoins réels pour les 18 premiers mois et de la date de début effective de mise en œuvre.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

37. Une équipe multidisciplinaire du FIDA procédera à une supervision au moins une fois par an, et des spécialistes apporteront un appui à l'exécution, selon les besoins. Un examen à mi-parcours sera effectué trois ans après le démarrage du projet. L'examen à l'achèvement sera entrepris par les autorités nationales en étroite coordination avec le FIDA au cours des six derniers mois de la mise en œuvre. L'enquête d'achèvement utilisera les mêmes questionnaires que ceux de l'étude de référence pour permettre une meilleure comparaison.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

38. Un accord de financement entre la République de Djibouti et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
39. La République de Djibouti est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
40. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

41. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Djibouti un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de six millions six cent mille dollars des États-Unis (6 600 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo
Président

Accord de financement négocié

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

(Négociations conclues le 15 juillet 2020)

Prêt No: []

Nom du Projet: Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ("le Projet")

République de Djibouti

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie", et collectivement par les "Parties").

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Fonds pour l’Adaptation Projet est intéressé pour cofinancer le Projet décrit à l’annexe 1 du présent accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Section A

1. Le présent accord comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un Prêt (le "Financement"), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de six millions six cents mille dollars américains (USD 6 600 000).
2. Le prêt est accordé à des conditions de financement particulièrement favorables assortis d'un délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans à compter de la date d'approbation par le Conseil d'Administration. Le prêt est assorti d'une commission de service sur le montant de l'encours principal. La commission de service applicable, pour la durée de vie du prêt, est celle valable durant le trimestre d'approbation par le Conseil d'Administration. L'amortissement du principal est fixe à 2% du montant total du principal retiré par an sur les années 11 à 20 ; puis à 4% du montant total du principal retiré par an pour les années 21 à 40.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar américain.
4. L'exercice financier débute le 1er janvier et prend fin le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal, et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1er juin et le 1er décembre.
6. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant équivalent à 2.8 millions de dollars américains sous forme [d'impôt, taxes et une partie de salaires et de coûts de fonctionnement pour le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH), à travers la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles, préalables au premier retrait des fonds:
 - a. La mise en place effective d'un logiciel de gestion financière et comptable au niveau de l'unité de gestion du projet.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

[Titre du représentant]
[Nom et adresse du ministère]

Pour le Fonds:
Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

["(Nom du Représentant autorisé)"]
["(Titre du Représentant autorisé)"]

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Le projet ciblera 5 230 ménages (31 380 personnes, dont 15 600 femmes et 12 500 jeunes), répartis en trois catégories socio-productives: Agro-éleveurs (2092 ménages); Eleveurs-pasteurs sédentarisés (2615 ménages; Pasteurs semi-sédentaires (523 ménages).
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les bassins versant de Awdaac, Deydey Weyn, Medeho, Bara/Ambouli et Grand Bara, appartenant respectivement aux régions de Tadjourah, Ali-Sabieh, Obock, Arta et Dikhil.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des ménages ruraux pauvres et la résilience au changement climatique.
4. *Objectifs.* Les objectifs sont d'améliorer l'accès durable des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face au changement climatique, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composantes et sous composantes ci-après:

Composante 1. Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau. Le résultat attendu de la première composante est de sécuriser l'accès durable à l'eau pour couvrir les besoins des humains, des animaux ainsi que d'une petite agriculture irriguée. La composante est divisée en deux sous-composantes:

La sous-Composante 1.1 « Investissements Hydrauliques » adoptera une approche GIRE dans une perspective de gestion de bassin versants. Elle concerne la réhabilitation et la réalisation d'une palette d'ouvrages hydrauliques (forages profonds, puits de surface, périmètres irrigués, seuils d'infiltration & recharge, digues de retenue, retenues d'excavation, systèmes Alimentation en Eau Potable, citernes familiales, digues souterraines, ouvrages d'épandage des eaux de crues) avec comme enjeu principal de préserver l'environnement et faire face aux changements climatiques. La priorité sera donnée à la mobilisation des eaux de surfaces complétée par quelques forages (maximum trois), qui ne pourront être réalisés que si les conditions de renouvellement de la nappe le permettent et une fois que l'étude hydrogéologique prévue aura déterminé le volume de prélèvement compatible avec le renouvellement des nappes. Pour la pérennisation de ces réalisations hydrauliques, le PGIRE vise la création ou le renforcement des capacités des Comités de gestion des eaux et des parcours (CGEPs) pour une meilleure gestion des réalisations à travers la prise en charge progressive des tâches d'exploitation et entretien par les usagers.

La sous-Composante 1.2 « Gestion opérationnelle des services publics de l'eau » appuiera la déconcentration des services de la DRH par la création de deux bases régionales de maintenance des équipements hydrauliques, qui serviront également de point-relais pour l'organisation des autres services de proximité du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH), en particulier ceux des directions: Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) et Direction de l'Élevage et des Services Vétérinaires (DESV). Les actions retenues pour chaque base comporteront la construction d'un local, et l'achat des engins de maintenance et équipement et logiciels de gestion (outils de modélisation numérique des nappes exploitées).

Composante 2. Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux. Le véritable enjeu pour PGIRE est d'augmenter la productivité agro-pastorale à partir des investissements hydroagricoles déjà réalisés et les nouveaux investissements du PGIRE. La composante est divisée en deux sous-composantes:

La sous-Composante 2.1 « Amélioration de la performance des systèmes de production agro-pastorale ». Les petits producteurs bénéficieront d'un conseil adapté consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorales et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production. Les priorités thématiques concernent: l'aménagement des jardins, les intrants agricoles, la sensibilisation des acteurs locaux (en tant que gestionnaires territoriaux), les techniques culturales (irrigation, amendements et fertilisation, traitement phyto sanitaires, taille, mise en défens et de régénération de couvert végétal, bancs fourragers, conduite sanitaire de troupeau).

Sous-composante 2.2 « Amélioration des sources de revenus et accès aux services de base ». Principalement orientées vers les femmes et les jeunes, les activités cherchent à renforcer les capacités de création d'emplois et de génération de revenus et rehausser le savoir-faire communautaire et individuel en matière de nutrition et sécurité alimentaire. Parmi les activités génératrices de revenus (AGR) identifiées figurent: L'artisanat, l'apiculture; pépinières et production locale de semences maraichères, coopératives de services, groupements d'élevage pour les familles qui ont perdu leur cheptel, Des jardins 'communautaires' pour produire des légumes pour vente ou améliorer leur propre nutrition et sécurité alimentaire. Concernant l'accès aux services sociaux le projet appuiera les actions d'alphabétisation fonctionnelle, l'accès à la santé et l'hygiène, et l'amélioration de la nutrition et sécurité alimentaire.

Composante 3: Appui institutionnel et développement communautaire et gestion du projet. A part la gestion du projet, l'enjeu de cette composante est de renforcer les capacités des acteurs publics et communautaires des sous-secteurs eau, horticulture, élevage et pastoralisme. Elle est divisée en deux sous-composantes:

Sous-composante 3.1 « Appui institutionnel et développement communautaire ». Elle se décline en deux parties: le renforcement des capacités de gestion du secteur public responsable de l'eau et agriculture/élevage; et le renforcement des capacités des producteurs agro-pasteurs et leurs organisations. Pour le secteur public, l'enjeu consiste à renforcer les capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du (MAEPE-RH), celles chargées de l'eau (DRH et la Direction des grands travaux (DGT)), de l'agriculture et des forêts (DAF) et de l'élevage (DESV), aux niveaux central et déconcentré. Au niveau communautaire, les organisations locales seront renforcées pour assurer la gestion et la durabilité des actions réalisées par le projet. Elles participeront, avec l'appui des animateurs et des spécialistes matières, à l'analyse des opportunités et élaboreront les schémas d'aménagement hydraulique et pastoral.

La sous-composante 3.2 « Gestion et coordination du projet ». Le PGIRE sera administré par une Unité de gestion de projet (UGP) placée sous la DHR, disposant de l'autonomie administrative et financière. Au niveau régional, les deux bases serviront comme Unités de Gestions de projet (UGP) régionales. La mise en œuvre du Projet sera fondée sur le principe du faire-faire à travers des conventions liées aux résultats avec les directions techniques concernées du (MEAPE-RH): la DGT, la DAF et la DESV.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH), par le biais de la DHR.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Au niveau national, un Comité National de Pilotage (CNP) sera créé avant le démarrage du Projet. Le CNP aura pour principaux rôles de: (i) Donner les orientations stratégiques et opérationnelles du Projet, valider les plans de travail et budget annuels (PTBA) et (ii) informer le PGIRE de tout nouveau projet/programme intervenant dans le même secteur et avec lequel/lesquels le PGIRE devrait étroitement collaborer. Ce comité réunira des représentants des parties prenantes et des représentants des ministères concernés, des préfets de région, des représentants des communautés et des partenaires techniques et financiers.

Au niveau régional, le Projet sera piloté par les Comités Régionaux de Coordination du Développement (CCDR) présidés par les Conseils Régionaux et composés des sous-directeurs régionaux des services techniques du MAEPE-RH et des représentants des communautés concernées.

8. *Unité de gestion du Projet.* Le PGIRE sera administré par une unité de gestion de projet (UGP) relevant de la Direction de l'hydraulique rurale (DHR).

9. *Partenaires stratégiques.* Le projet collaborera également avec des programmes/projets financés par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque africaine de développement (BAD), l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) et l'Union européenne. Les domaines et modalités spécifiques de partenariat seront identifiés lors de la mise en œuvre du projet. Le projet créera des synergies afin d'éviter les doubles emplois et de réduire les coûts d'investissement.

10. *Suivi et évaluation.* Le PGIRE assurera la mise en place d'un système de suivi et évaluation (S&E) basé sur les indicateurs du cadre logique du projet, comprenant les indicateurs de base définis par le FIDA et les indicateurs spécifiques au projet, capables de renseigner les institutions concernées sur l'état d'avancement des réalisations et des résultats du Projet.

11. *Gestion des connaissances.* Une stratégie de capitalisation, gestion des savoirs et communication sera élaborée et mise en œuvre dès le démarrage du Projet afin d'éviter la duplication des activités avec les autres parties prenantes et d'assurer une bonne visibilité des activités du projet dès le début. Il fera partie intégrante d'un processus cohérent. Cette stratégie sera basée sur: (i) la documentation des succès du projet avec des études de cas; (ii) la production d'affiches, de dépliants et de brochures informant sur le projet, ses activités et ses réalisations; et (iii) des rapports écrits, audio et vidéo sur les innovations et les succès du programme, et leur diffusion par différents canaux.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Le projet mettra en place un Manuel des procédures administratives, comptables et financières qui détaillera les principales procédures de contrôle interne. Le projet tiendra des livres comptables tenus sur le logiciel de suivi comptable et financier du projet. Le référentiel comptable appliqué sera conforme à la réglementation nationale et selon le mécanisme de la comptabilité à partie double. La mise en place d'un logiciel de gestion comptable et financière, acceptable pour le FIDA, serait parmi les conditions préalables au premier décaissement.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

Affectation des fonds du prêt du Fonds. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses et les montants affectés admissibles à un financement sur les fonds du prêt du Fonds. Toutes les catégories des dépenses sont éligibles à un financement 100% hors taxes.

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en milliers de Dollars Américains)
1. Genie Civil	2 055
2. Equipements, matériel et véhicules	2 055
3. Formation, études et Assistance Technique	795
4. Salaire, indemnités et coûts récurrents	1 325
5. Non alloué	370
Total	6 600

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet/Programme achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (PESEC)*. L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au PESEC du FIDA.
5. *Mesures anticorruption*. L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus*. L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Démarrage, annuel à partir de l'année 1, fréquence du GdD, mi-parcours et fin du Programme	UGP/ prestataire de service /GdD/DISED	Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles ou/et épidémie majeures, Situation sécuritaire stable Stabilité politique Amélioration des conditions macro-économiques
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15690	31380				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages - Nombre		2615	5230				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		15690	31380				
Objectif du projet Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des ménages ruraux pauvres et la résilience au changement climatique dans la zone du Projet	Ménages faisant état d'une augmentation des revenus moyens				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		Les populations ouvertes à la formation aux techniques culturelles et pastorales, et à la préservation des ressources naturelles par des mesures adaptées; Participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements ruraux; capacité de coordination, de gestion du Projet par la DHR et la prestation effective des services par les directions techniques du MAEPE-RH et d'autres prestataires de service, disponibilité des fonds pour le Projet.
	Ménages - Pourcentage		10	25				
Objectif de développement Améliorer l'accès durable des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face au changement climatique, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes	3.2.3 Ménages déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		
	Ménages - Pourcentage		40	70				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)							
	Femmes (%) - Pourcentage		20	50				
Effet direct L'eau est disponible et gérée de manière efficiente et durable pour les besoins de consommation domestique et de production agro-pastorale.	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		
	Hommes - Nombre		5000	10000				
	Femmes - Nombre		2000	4000				
	Jeunes - Nombre		3500	7000				

Produit Des ouvrages hydrauliques sont réalisés et la capacité de mobilisation et de stockage des eaux de surface est accrue pour la consommation, la production agropastorale et la recharge des nappes.	Ouvrages hydraulique de captage et de stockage d'eau construits/réhabilités, et terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état						
	Nombre		30	54			
3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat							
Superficie en hectares - Superficie (ha)		3	12				
Produit Capacités de gestion public des systèmes hydrauliques de la DHR sont renforcées et déconcentrées, services de maintenances améliorés et leurs connaissances sur le bilan des nappes exploitées renforcées.	Ouvrages hydrauliques mieux gérés par les structures décentralisées de la DHR						
	Construction de locaux et équipements de la base de maintenance - Nombre		2	2			
Effet direct Des systèmes de production agropastoraux performants et résilients sont adoptés dans la zone du projet pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production						
	Nombre de ménages		3000	4000			
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés						
	Nombre de ménages		2400	3200			
Produit Amélioration de la productivité et la qualité de la production agropastorale grâce à l'accès aux facteurs de production et appuis-conseils adaptés et améliorés	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques						
	Nombre		4000	6000			
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production						
	Nombre		200	430			
Effet direct Les moyens d'existence des ménages pauvres sont diversifiés et les services de base dans la zone du projet sont renforcés.	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices						
	Nombre d'entreprises - Nombre		20	40			
	Personnes indiquant avoir diversifié leurs activités socio-économiques dans la zone du projet						
	Pourcentage		20	45			
Produit Les entreprises rurales sont diversifiées et les capacités de création d'emploi et de génération	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises						
	Entreprises rurales – Nombre		20	40			

de revenus sont renforcées dans la zone du projet	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises					
	Nombre		3600	7200		
Produit L'accès à des services sociaux de base notamment l'alphabétisation, les pratiques d'hygiène améliorées, le régime alimentaire diversifié et la santé communautaire appuyé.	Alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires pour s'approprier les conseils techniques du projet appuyée					
	Femmes - Nombre		200	400		
	Hommes - Nombre		40	100		
	Jeunes - Nombre		100	200		
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition					
	Nombre		1171	2342		
Effet direct Capacités des acteurs publics et privés des secteurs de l'hydraulique rurale, de l'élevage et de l'agriculture appuyés afin de renforcer les services d'accompagnement aux producteurs et éleveurs	Capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du MAEPE-RH renforcées					
	Dialogue politique et stratégies sous-sectorielles de l'eau appuyés					
	Nombre d'outils politiques appuyés	0	1	2		
	Session de formation du personnel de la DHR et des autres directions du MAEPE-RE au niveau régional et local sont renforcés - Nombre		15	20		
Produit Le MAEPR-RH est appuyé dans l'élaboration et la mise œuvre des stratégies liées à la gestion intégrée des ressources en eaux, la mise en place et la gestion d'une base de données relative aux ouvrages d'eau, ainsi que l'appui à l'institutionnalisation des groupements informels communautaires.	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues					
	Nombre	6	8	8		
	Associations d'utilisateurs (CGEP) de l'eau appuyées pour la gestion collective des installations et ouvrages hydrauliques					
	Nombre		10	22		
	2.1.4 Producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux					
	Nombre		26688	53376		
	Des SAHP sont élaborés ou actualisés de façon participative pour l'aménagement et de la gestion des parcours pastoraux					
	Nombre	2	3	6		

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Moyen	Faible
Engagement politique	Faible	Faible
Risque(s): Risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés (notamment l'approbation et l'application de lois et de règlements, et le financement de contrepartie dans les délais prévus) déterminants en vue de garantir le succès du projet. Il peut s'agir de divers facteurs: élections à venir, changements imminents de gouvernement, degré élevé d'instabilité/de renouvellement/d'incertitude politique, ou changements de priorités politiques. Le Gouvernement de Djibouti est relativement stable avec un engagement fort pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique forte et durable.		
Atténuations: LE PGIRE contribuerait à mettre en œuvre les programmes d'engagement du gouvernement dans le secteur rural et agricole, à travers les moyens financiers du projet et le transfert du savoir-faire du FIDA lors de la mise en œuvre du projet. Degré d'engagement du gouvernement à suivre par l'équipe de pays lors des missions de supervision du projet, au moins une fois par an.		
Governance	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contreponds politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.		
Atténuations: 1. LE PGIRE établirait un système d'audit interne rigoureux avec non-objection du FIDA, UGP, Premier trimestre du démarrage du projet. 2. L'audit externe serait aussi accepté par le FIDA avant la sélection finale par l'UGP, UGP, premier six mois du démarrage, suivi non-objection par FMD. 3. Application par le FIDA de la politique de non-tolérance, Equipe du pays, continue pendant toute la période de mise en œuvre du projet.		
Macroéconomie	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.		
Atténuations: Pour remédier à la pression budgétaire la contribution du gouvernement dans le coût du projet est limitée au taxes et salaires de techniciens déjà sur le budget actuel du Ministère de l'agriculture donc pas de charge supplémentaire. Responsabilité de l'allocation du budget annuel par le Ministre de l'agriculture chaque année, à inclure dans le PTBA, et à suivre par l'équipe du pays, continue.		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance. Djibouti n'est plus sur la liste de la Banque Mondiale des pays en situation fragile. Mais récemment et lié d'une façon directe à la situation actuelle dans le pays on cite le COVID-19. Risque Modéré du fait que les dégâts sont relativement limités et le PGIRE ne démarrerait qu'en début 2021.		
Atténuations: LE PGIRE contribuera à renforcer la résilience de ces chocs en augmentant les actifs et la capacité de production et la sensibilisation. Dans tous les cas, le PGIRE contribuera à réduire la vulnérabilité des petits producteurs et à renforcer leur résilience aux chocs, COVID-19 ou autres, et à améliorer leurs revenus et leurs moyens de subsistance dans la zone du projet. Pour cela, LE PGIRE soutiendra ses bénéficiaires et les communautés rurales pour assurer la production alimentaire continue et la génération de revenus pendant et après la crise COVID-19 à travers: (i) un accès rapide aux intrants au début de chaque saison de plantation, (ii) la distribution de petits ruminants aux femmes rurales appartenant aux ménages les plus pauvres, (iii) le transfert continu de savoir-faire technique et la promotion des AGR pour la génération de revenus, et (iv) la sensibilisation et la formation des communautés locales sur les questions de santé et les bonnes pratiques d'hygiène 1. Non-objection du DP sur le PTBA en novembre de chaque année pour l'année suivante. 2. Exécution du PTBA par l'UGP toute l'année. 3. Suivi de mise en œuvre par l'équipe FIDA régulièrement.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement politique	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA (par exemple sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, la nutrition, les jeunes, la participation du secteur privé), ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: Le gouvernement est de plus en plus engagé à allouer les ressources nécessaires à opérationnaliser les politiques nationales en vue d'améliorer la situation socio-économique de la population rurale. A suivre par l'équipe de pays régulièrement.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base factuelle solide, ne soient pas représentatives des vues des organisations de populations rurales, ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas viables, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement. Les stratégies de développement rural et agricoles, y compris, celles relatives à la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes sont définies. Mais le manque de moyens financiers et humain risque d'entraver leurs opérationnalisations à temps.		
Atténuations: 1. Appui au dialogue entre acteurs nationaux et régionaux pour la mise en œuvre d'une déconcentration effective des services du MAEPE-RH, Equipe de pays, régulièrement. 2. Appui aux entités publiques responsables de production agricole ou animale (DAF, DESV) pour étendre leur offre de services aux producteurs, pour ce faire le personnel bénéficiera de l'appui d'experts nationaux (ex. zootechniciens) et/ou internationaux (ex. en matière de conseil aux producteurs / éleveurs en mode coaching), Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 3. Appui à la structuration des groupements informels communautaires sous forme d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) légalement reconnues, Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 4. Appui à la préparation d'éléments de politique sectorielle 'pastoralisme' permettant de soutenir les ménages ayant comme principale source de revenu		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
l'élevage extensif (ex. pratiquant la transhumance). Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Contexte environnemental et climatique	Elevé	Elevé
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Elevé	Elevé
Risque(s): Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (tremblement de terre, éruption volcanique, érosion des terres, salinité, envasement, etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles. Le risque climatique est élevé. En effet, selon la "Contribution prévue déterminée au niveau national de la République de Djibouti (CPDN)" la vulnérabilité au changement climatique est aigue pour les secteurs des ressources en eau (modification de la fréquence des crues pour les eaux de surface, modification de la recharge des nappes qui s'amenuisent pour les eaux souterraines), de l'agriculture et des forêts (sécheresses, inondations) ainsi que de l'élevage (dégradation des parcours). Conformément aux exigences du FIDA, une analyse approfondie du risque climatique est jointe à la Note SECAP, dont les résultats ont été utilisé dans le plan de gestion sociale, environnementale et climatique.		
Atténuations: 1. Mitigation renforcée à travers l'application par LE PGIRE de normes de travaux d'infrastructure (génie civile et couverture végétale) robustes et rigoureuses. 2. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s): Risque que les aléas climatiques existants ou futurs, ou les événements climatiques extrêmes puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.		
Atténuations: 1. Le PGIRE met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface et le captage des eaux de ruissellement et cours d'eau torrentiels pour alimenter les nappes superficielles, atténuer les risques d'épuisement des nappes profondes, voire de salinisation des sols par pompage profond. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 2. À l'instar du PROGRES, le PGIRE propose des mesures de restauration et de gestion améliorée des parcours et pâturages pour limiter le surpâturage et la dégradation des sols. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 3. Le conseil technique aux exploitants, que ce soit pour les cultures maraichères, l'irrigation, l'intégration élevage agriculture, la gestion des parcours ou la gestion de systèmes d'élevage extensif appuiera l'adoption de bonnes pratiques agricole (GAP). Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 4. La formation et participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements et des interventions permettant une gestion collective des ressources en eau, sols, parcours et zones boisées permettront de contribuer à la préservation voire la régénération des ressources tout en améliorant la résilience au changement climatique. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet	Aucun	Aucun

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Aucun risque anticipé		
Atténuations: LE PGIRE est parfaitement aligné aux politiques nationales et répond aux priorités du développement rural et communautaire, y compris les défis des femmes et jeunes.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque(s): Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, le manque de prise en compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques, une faible justification de la durabilité économique, sociale et environnementale, la faiblesse des fondements analytiques (notamment du fait qu'ils peuvent ne pas être disponibles), ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: 1. Le Projet sera mis en œuvre progressivement, en tenant compte des capacités d'absorption des investissements des institutions publiques et des communautés. L'UGP prépare un PTBA réaliste, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 2. Implication par l'UGP de toutes les parties prenantes pour assurer la durabilité avant la mise en œuvre. Suivi par équipe de pays au moins une fois par an lors de la mission de supervision ou appui.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Modalités d'exécution	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que l'organisme d'exécution du projet ne dispose pas de ressources, de processus ou de systèmes adéquats pour gérer efficacement le projet (conformément à l'Accord de financement et à tous les documents juridiques de base pertinents du FIDA) en vue de la réalisation des objectifs de développement envisagés. Il peut s'agir du manque de familiarité de l'organisme d'exécution du projet avec les projets/procédures du FIDA (ou d'une autre banque multilatérale de développement) et de son manque de capacité à coordonner/appuyer des modalités de mise en œuvre pouvant impliquer plusieurs organismes gouvernementaux, différents niveaux de gouvernement (ou des entités non gouvernementales), ou plusieurs bailleurs de fonds/organismes de financement ayant des procédures divergentes ou des exigences différentes en matière de communication de l'information.		
Atténuations: 1. Mise en place de mécanismes de coordination robustes entre la DHR et les autres directions techniques (DESV et DAF) directement sous la tutelle du SG du MAEPE-RH. Comité de Coordination du projet premier trimestre après démarrage du projet. Suivi par équipe de pays. 2. Supervision conjointe (UGP/directions techniques) des activités et réalisations du projet. Suivi par équipe de pays lors de mission de supervision au moins une fois par an. 3. Recrutement par le Ministre de l'Agriculture et SG pendant trois mois après approbation du projet par le FIDA des équipes de projet à travers FIPS, à l'issue d'un test. 4. Renouvellement des contrats sur la base d'évaluations annuelles des performances. Formation et accompagnement personnalisé du personnel du projet et des institutions étatiques concernées. Responsabilité du Directeur du projet. Non-objection par DP.		
Suivi-évaluation des dispositifs	Faible	Faible
Risque(s): Risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, entraînant une capacité limitée à suivre, valider, analyser et communiquer les résultats, à tirer des enseignements et à ajuster l'exécution en vue de saisir les opportunités et prendre des mesures correctives en temps opportun.		
Atténuations: 1. Le Projet serait doté de cadres qualifiés recrutés d'une manière transparente et compétitive. Responsabilité et timing voir ci-dessus. 2. Etablissement à travers FIPS d'un système de suivi et évaluation approprié. UGP, premier trimestre après		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
approbation du projet par FIDA. 3. Le FIDA engagerait lors des missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre des experts en suivi et évaluation. Inclusion systématique d'experts dans chaque mission au moins une fois par an.		
Passation des marchés	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que la capacité et les pratiques réglementaires et institutionnelles de l'emprunteur (notamment le respect des lois) soient inadéquates pour mener les passations de marchés tout en optimisant le rapport qualité/prix avec intégrité.		
Atténuations: 1. Les directives du FIDA concernant la passation des marchés seront adoptées pour les passations des marchés (Services, biens et travaux). Responsabilité UGP. A suivre par équipe de pays lors de la supervision du projet, au moins une fois par an, avec inclusion systématique d'un expert en passation de marchés. 2. Responsable de passation des marchés de la division NEN veillera à ce que la passation des marchés devrait se faire dans le respect des principes spécifiques suivants: a) Elle serait effectuée conformément à la convention de financement et à toute modification dûment convenue de celle-ci; b) Elle serait menée pendant la période de mise en œuvre du projet, sauf dans les cas prévus par l'Accord de financement; c) le coût du marché ne doit pas dépasser la disponibilité des fonds dûment alloués conformément à l'Accord de financement, et d) la politique révisée du FIDA sur la prévention des fraudes et de la corruption dans ses activités et opérations doit être respectée.		
Responsabilité et transparence	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.		
Atténuations: 1. Le projet sera doté de ressources humaines suffisantes: spécialiste en passation de marchés, un assistant de passation de marchés et RAF et un comptable, possédant une expérience suffisante en gestion fiduciaire. Responsabilité du Directeur du projet pour le de recrutement pendant le premier trimestre du démarrage du projet. Non-objection du DP. 2. mise en place d'un système intégré d'information financière et comptable permettant de gérer les différents flux d'information du projet, liés à la budgétisation, aux achats, à la comptabilité et au paiement. Responsabilité du RAF. A compléter le premier trimestre après démarrage du projet. Non-objection de DP.		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.		
Atténuations: 1. Procédures existantes mais à améliorer grâce au renforcement de la capacité de la cellule passation des marchés. Responsabilité du Directeur du Projet pour inclure les activités de renforcement dans le PTBA en novembre (pour l'année suivante). Non-objection du DP en décembre pour l'année suivante. 2. Engagement en partenariat avec d'autres partenaires techniques et financiers, d'un dialogue politique avec le Gouvernement pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement. Responsabilité du DP. Dialogue à initier fin de la première année de mise en œuvre du projet.		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Risque que les processus de passation des marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs. L'expérience en matière de passation de marchés avec les projets financés par le FIDA en Djibouti montre que les fonds alloués aux projets sont efficacement utilisés à leurs fins. Mais de longs processus de passation de marchés risquent de ralentir la mise en œuvre du Projet		
Atténuations: 1. Le système de passation de marchés sera rigoureusement appliqué. Responsabilité du Directeur du projet, continue. 2. Un spécialiste de passation de marchés ferait systématiquement partie des missions de supervision du FIDA, au moins une fois par an. 3. Adoption du système NOTUS par l'UGP (responsable FAR) faciliterait le processus. Adoption dès le premier trimestre après démarrage du projet.		
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personne	Elevé	Moyen
Risque(s): Risque que l'entité chargée de l'exécution ne dispose pas d'effectifs de gestion financière suffisamment qualifiés et expérimentés dans les centres nationaux et régionaux, limitant ainsi la capacité de répondre aux besoins fonctionnels du projet.		
Atténuations: L'UGP sera appuyée par (i) un responsable administratif et financier et un comptable, tous les deux recrutés sur la base d'une sélection ouverte et compétitive, et (ii) le Bureau de Gestion des Projets, notamment en ce qui concerne le suivi du versement de la contrepartie nationale.		
Budgétisation	Substantiel	Moyen
Risque(s): Risque que les dépenses budgétisées ne soient pas réalistes, qu'elles ne soient pas préparées ou révisées en temps voulu et qu'elles ne soient pas exécutées de manière ordonnée et prévisible, ce qui se traduit par des fonds non disponibles au moment voulu, des coûts non admissibles, une réaffectation des fonds du projet et une lenteur d'exécution.		
Atténuations: Le MOP détaillera la procédure à suivre pour la partie imputable sur les fonds du prêt. Le PTBA est à soumettre à la non-objection du FIDA au plus tard le 31 octobre de chaque année.		
Flux de fonds et procédures de décaissement	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que les fonds provenant de plusieurs bailleurs de fonds soient décaissés en retard en raison de la lourdeur des mécanismes de trésorerie ou de l'incapacité des centres de coût du projet et des prestataires de services à justifier les avances antérieures, entraînant ainsi des retards d'exécution.		
Atténuations: Le projet procédera à l'ouverture de deux comptes opérationnels distincts: un logera les fonds du prêt, et l'autre la contrepartie nationale. La TVA sera payée à partir des ressources disponibles sur le deuxième compte opérationnel, et évitera ainsi tout risque de préfinancement par le FIDA de la contrepartie nationale.		
Contrôles internes	Substantiel	Moyen
Risque(s): Risque de non-contrôle des fonds du projet, ce qui entraîne une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du projet.		
Atténuations: Un manuel opérationnel du projet sera détaillé et assurera une ségrégation convenable des tâches incompatibles. Le MOP traitera également les défaillances antérieures de contrôle interne identifiées sur d'autres projets exécutés au sein de la DHR pour prévoir des contrôles spécifiques les concernant.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Information comptable et financière	Faible	Faible
Risque(s): Risque que les systèmes comptables – notamment les politiques et les normes – ne soient pas intégrés et fiables, entraînant des inexactitudes dans les documents financiers, et que des dossiers raisonnables ne sont pas préparés, publiés et stockés, ce qui entraîne un manque de prise de décision éclairée.		
Atténuations: Les travaux du comptable seront revus périodiquement par le RAF et les états financiers du projet feront l'objet d'un audit annuel. Le projet se dotera d'un logiciel comptable dédié, et le cahier des charges pour la sélection du logiciel comptable sera soumis à la non-objection du FIDA. Le projet procédera à des sauvegardes périodiques de la base comptable sur un support externe. Les états financiers seront générés à partir du logiciel à mettre en place. Le RAF sera formé aux directives du FIDA pour la préparation des rapports financiers et de l'audit. Inclure le projet dans la programmation annuelle de l'entité en charge de l'audit interne dès son opérationnalisation.		
Audit externe	Moyen	Faible
Risque(s): Risque qu'un contrôle indépendant et compétent des états financiers du projet ne soit pas mis en place ou effectué en temps utile, ce qui pourrait entraîner une présentation inexacte des résultats financiers, une suspension ou encore d'autres mesures pour non-respect des règles.		
Atténuations: Les termes de référence de l'auditeur seront soumis à la non-objection du FIDA et l'auditeur sera sélectionné sur une base compétitive.		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé		
Atténuations: Le projet contribuerait à renforcer les capacités des producteurs, pour encourager l'adoption de pratiques agro - pastorales résilientes à la sécheresse et aux autres effets du changement climatique. La population locale pourrait bénéficier d'un conseil adapté consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorale et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production.		
Efficiences des ressources et prévention de la pollution	Faible	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources limitées pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.		
Atténuations: 1. Le PGIRE met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface et le captage des eaux de ruissellement et cours d'eau torrentiels pour alimenter les nappes superficielles, atténuer les risques d'épuisement des nappes profondes, voire de salinisation des sols par pompage profond. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 2. À l'instar du PROGRES, le PGIRE propose des mesures de restauration et de gestion améliorée des parcours et pâturages pour limiter le surpâturage et la dégradation des sols. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 3. Le conseil technique aux exploitants, que ce soit pour les cultures maraichères, l'irrigation, l'intégration élevage		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
agriculture, la gestion des parcours ou la gestion de systèmes d'élevage extensif appuiera l'adoption de bonnes pratiques agricoles (GAP). L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 4. La formation et participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements et des interventions permettant une gestion collective des ressources en eau, sols, parcours et zones boisées permettront de contribuer à la préservation voire la régénération des ressources tout en améliorant la résilience au changement climatique. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		
Patrimoine culturel	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: En dehors du champs d'intervention du projet.		
Peuples autochtones	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Population homogène en harmonie.		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse avoir des effets négatifs importants sur l'état de santé/sécurité physique, mentale, nutritionnelle ou sociale d'un individu, d'un groupe ou d'une population, notamment en raison de la violence sexiste. Pas de risques nutritionnels induits par le projet.		
Atténuations: LE PGIRE prévoit des activités répondant directement aux défis nutritionnels du pays (« nutrition-sensitive) dans la zone du projet. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		
Conditions de travail	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.		
Atténuations: LE PGIRE, à travers les actions de sensibilisation et éducation communautaires et suivi contribuerait à réduire le travail des enfants. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre feront le suivi au moins une fois par an.		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Population sédentarisée et stable.		
Émissions de gaz à effet de serre	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: En dehors du scope du projet.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Le projet réduirait l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: 1. La capacité des partenaires d'exécution du projet, à savoir les DESV, DAF, UNFD, DGT, des organisations territoriales locales (ex. CGEP, CPL ...) a été appréciée par la mission de conception. En plus de leur expérience, le projet inclut un programme de renforcement de leur capacité en vue de réduire leur déficience. L'UGP inclura ces activités relatives au renforcement des capacités des partenaires dans les PTBAs en novembre. Le DP accordera la non-objection en décembre, pour une mise en œuvre l'année suivante. Les missions de supervision et d'appui suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 2. Des conventions de partenariats seront bien établies avec les partenaires concernés. Responsabilité de l'UGP avant l'initiation des services à offrir par chaque partenaire. Les missions de supervision et d'appui feront une appréciation de ces conventions au moins une fois par an.		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que le projet comporte des processus de règlement des doléances/plaintes inefficaces (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), débouchant sur le non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: Le PGIRE renforcera les capacités des entités publiques (DAF, DESV, UNFD, DGT) mais aussi celles des organisations territoriales locales (ex. CGEP, CPL ...). L'UGP inclura ces activités relatives au renforcement des capacités des partenaires dans les PTBAs en novembre. Le DP accordera la non-objection en décembre, pour une mise en œuvre l'année suivante. Les mission de supervision et d'appui suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		